



Kemgard® 620

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006
Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Date d'émission : 25/01/2024
Date d'impression : 26/01/2024

Numéro de révision: 1.3.4
Page 1 de 13

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Kemgard® 620
Nom chimique -
Substance pure/mélange Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée ignifugeant supprimeur de fumée
Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : J.M. Huber Corporation
3100 Cumberland Boulevard, Suite 600
Atlanta, GA 30339 USA
Tel: +1 678 247-7300

Internet www.huberadvancedmaterials.com

Contact E-Mail www.huberadvancedmaterials.com/contact

1.4. Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC: 1 +800-424-9300 ou 1 +703-527-3887 International

Numéro de téléphone du centre antipoison Centre anti-poison national FR: +33.(0)1.45.42.59.59 (Centre anti-poison français: ORFILA)
CH: +41 44 251.51.51 (Centre suisse d'information toxicologique)
Anti-Poison belge)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement CLP (CE 1272/2008) Ce mélange est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Identification des dangers
Danger physique Non classé

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 620

Date d'émission : 25/01/2024
Date d'impression : 26/01/2024

Numéro de révision: 1.3.4
Page 2 de 13

Dangers pour la santé Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée, catégorie 2

Danger pour l'environnement Toxicité aquatique chronique, catégorie 3

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger
H373 – Peut causer des dommages aux organes (reins) en cas d'exposition prolongée ou répétée
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

Prévention
P260 - Ne pas respirer les poussières
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Respecter les règles de bonnes pratiques d'hygiène industrielle
Se laver les mains soigneusement après manipulation

Intervention
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

Stockage
Conserver dans un endroit sec
Conserver à l'écart des matières incompatibles

Élimination
P501 – Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

2.3. Autres dangers Aucune information disponible.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges Mélange

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 620

Date d'émission : 25/01/2024
Date d'impression : 26/01/2024

Numéro de révision: 1.3.4
Page 3 de 13

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Règlement CLP (CE 1272/2008)	% massique
L'hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	244-492-7	Non classé.	> 75
Oxyde de zinc et de molybdène	22914-58-5 61583-60-6	245-322-4	Toxicité aiguë. 4, H332 Toxicité spécifique pour certains organes cibles Exposition répétée 2, H373 Aquatique Aigu 1, H400 Aquatique Chronique 2, H411.	< 25

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin. Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.
Contact oculaire	En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Contact cutané	Laver abondamment à l'eau et au savon.
Inhalation	Ne pas respirer les poussières. EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Ingestion	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.
Danger par aspiration	Voie d'exposition peu probable.
Notes au médecin	Traiter les symptômes.
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique. Le contact avec les poussières peut provoquer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau.
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Traiter les symptômes. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 620

Date d'émission : 25/01/2024
Date d'impression : 26/01/2024

Numéro de révision: 1.3.4
Page 4 de 13

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent. Jet d'eau (brouillard). Agent chimique sec. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction déconseillés

Ne jamais utiliser de jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.

Mesures de lutte contre l'incendie

Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussières. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

Pour les non-secouristes

Maintenir à distance le personnel non autorisé.

Pour les secouristes

Maintenir à distance le personnel non autorisé. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversement important : Ne pas balayer les poussières à sec. Humidifier les poussières avant de les balayer ou récupérer les poussières avec un aspirateur
Petit déversement: Aspirer ou balayer la matière et la placer dans un récipient pour élimination

6.4. Référence à d'autres sections

Section 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 620

Date d'émission : 25/01/2024
Date d'impression : 26/01/2024

Numéro de révision: 1.3.4
Page 5 de 13

Minimiser la génération et l'accumulation de poussières
Mettre en place une ventilation adaptée
Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité
Utiliser l'équipement de protection individuel requis

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité
Conserver à l'écart des matières incompatibles

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

L'hydroxyde d'aluminium

ACGIH	TLV/TWA 8-hr: 1 mg/m ³ (respirable fraction)
OSHA	TWA: 15 mg/m ³ (Total Dust) 5 mg/m ³ (Respirable Dust)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)	TWA: 5 mg/m ³ (respirable dust); 10 mg/m ³ TWA (total dust)
France	Not established (Non établi)
France	Not established (Non établi)
Pologne	2.5 mg/m ³ (inhalable); 1.2 mg/m ³ (respirable)
Suisse	TWA: 3 mg/m ³
Royaume-Uni	10 mg.m-3 (inhalable); 4 mg.m-3 (respirable)

Oxyde de zinc et de molybdène

ACGIH	TWA: 10 mg/m ³ dust 0.5 mg/m ³ Respirable fraction
OSHA	TWA: 5 mg/m ³ (respirable); 10 mg/m ³ (dust) PEL: 5 mg/m ³ (respirable)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)	TWA 8-hr: 10 mg/m ³
Bulgarie	TWA: 10 mg/m ³
République tchèque	Ceiling: 25 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³
Estonie	TWA: 5 mg/m ³ (respirable dust) 10 mg/m ³ (total dust)
Estonie	STEL: 0.5 mg/m ³
Finlande	TWA: 0,5 mg/m ³
France	VLE: 10 mg/m ³ VME: 5 mg/m ³
Allemagne	DFG MAK: TWA: 2 mg/m ³ (inhalable fraction) 0,1 mg/m ³ (respirable fraction)
Pologne	STEL: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³
Pologne	STEL 10 mg/m ³
Slovaquie	TWA 2 mg/m ³ Inhalable fraction 0,1 mg/m ³ Respirable fraction

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 620

Date d'émission : 25/01/2024
Date d'impression : 26/01/2024

Numéro de révision: 1.3.4
Page 6 de 13

Slovénie
Espagne

TWA: 5 mg/m³ (inhalable fraction)
STEL 10 mg/m³ Respirable fraction

Procédures de surveillance recommandées Consulter également les documents de lignes directrices nationales pour plus d'informations sur les procédures de surveillance recommandées

Valeurs limites biologiques : Aucun(e)

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune donnée disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune donnée disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure)
Maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition avec une ventilation par aspiration
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Dangers thermiques Aucun(e) connu(e).

Mesures d'hygiène Suivre les recommandations générales en matière d'hygiène considérées comme de bonnes pratiques sur le lieu de travail

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Éliminer conformément aux réglementations locales

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

État physique	Solide Poudre
Couleur	Blanc à blanc cassé
Odeur	Inodore

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 620

Date d'émission : 25/01/2024
Date d'impression : 26/01/2024

Numéro de révision: 1.3.4
Page 7 de 13

Seuil olfactif	Aucune information disponible
pH :	8.4 (5% water suspension)
Point de fusion / intervalle de fusion	Sans objet
Point de fusion/point de congélation	Sans objet
Point d'ébullition	Sans objet
Point de congélation	Sans objet
Point d'éclair :	Non combustible
Taux d'évaporation	Sans objet.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet
Limite supérieure d'inflammabilité:	--
Limite inférieure d'inflammabilité	--
Pression de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Densité	2.5 – 2.7 g/cm ³ , 20°C
Densité relative	2.6 g/cm ³ , 20° C
Hydrosolubilité	11.7 mg/l , 25° C
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage	Sans objet
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité	Sans objet.
Viscosité cinématique	Sans objet
Propriétés comburantes	Sans objet
Granulométrie	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	Sans objet

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Sans objet

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Stable dans les conditions normales
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucun danger spécifique connu

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 620

Date d'émission : 25/01/2024
Date d'impression : 26/01/2024

Numéro de révision: 1.3.4
Page 8 de 13

10.4. Conditions à éviter Matières incompatibles Formation de poussières

10.5. Matières incompatibles Aucun(e) connu(e)

10.6. Produits de décomposition dangereux Aucun(e) connu(e)

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Informations générales Il est conseillé aux utilisateurs de se référer aux Limites d'exposition professionnelle nationales ou à toute autre grandeur équivalente.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

L'hydroxyde d'aluminium

DL50 par voie orale > 2000 mg/kg Rat

CL50 par inhalation Rat > 2.3 mg/l (Al₂O₃) Aérosol Concentration maximale pouvant être atteinte

CIRC Non répertorié

Oxyde de zinc et de molybdène

DL50 par voie orale >10000 mg/kg Rat

CIRC Non répertorié

Effets sur certains organes cibles Rein (basé sur la dégénérescence/régénération tubulaire de rats Han Wistar mâles à 125 mg/kg/jour)

Toxicité aiguë Aucune donnée disponible

Sensibilisation respiratoire L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Les poussières peuvent causer une irritation mécanique des yeux.

Corrosion cutanée/irritation cutanée En cas de contact prolongé ou répété, peut dessécher la peau et entraîner une irritation

Sensibilisation cutanée N'est pas un sensibilisant cutané

Mutagénicité Aucune donnée disponible

Effets sur la reproduction Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction.

Cancérogénicité Ce produit ne contient aucun cancérogène ni cancérogène potentiel selon les classements de l'OSHA, du CIRC ou du NTP.

Effets sur certains organes cibles Peau. Yeux. Système respiratoire.

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 620

Date d'émission : 25/01/2024
Date d'impression : 26/01/2024

Numéro de révision: 1.3.4
Page 9 de 13

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. Rein.

Informations sur les mélanges et informations sur les substances Mélange
Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Éviter toute inhalation du produit
Ingestion	L'ingestion n'est pas une voie d'exposition probable
Peau	En cas de contact prolongé ou répété, peut dessécher la peau et entraîner une irritation
Yeux	En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique
Danger par aspiration	Voie d'exposition peu probable.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

11.2.2. Autres informations Sans objet

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Éviter le rejet dans l'environnement

L'hydroxyde d'aluminium
Classification allemande WGK (AwSV) 5220 WGK: nwg

12.2. Persistance et dégradabilité Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 620

Date d'émission : 25/01/2024
Date d'impression : 26/01/2024

Numéro de révision: 1.3.4
Page 10 de 13

Coefficient de partage	Sans objet
Facteur de bioconcentration (BCF)	Aucune donnée disponible.
12.4. Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Aucune donnée disponible.
12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes	Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
Emballages contaminés	Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.
Codes de déchet	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé
<u>L'hydroxyde d'aluminium</u>	
Catalogue européen des déchets	060299.
Classification allemande WGK (AwSV)	5220 WGK: nwg

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)

TDG -Canada	Non réglementé
DOT, États-Unis	Non réglementé
ADR	Non réglementé
RID	Non réglementé
IATA	Non réglementé
IMDG/IMO	Non réglementé

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 620

Date d'émission : 25/01/2024
Date d'impression : 26/01/2024

Numéro de révision: 1.3.4
Page 11 de 13

OACI Non réglementé

14.1. Numéro ONU Aucun(e)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies Aucun(e)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport Aucun(e)

Risque subsidiaire -

14.4. Groupe d'emballage Aucun(e)

14.5. Dangers pour l'environnement Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Sans objet

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Sans objet

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires mondiaux

Substance pure/mélange Mélange

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Australie (AIC)	Canada (DSL)	Chine (IECSC)	Japon	Corée du Sud (KECL)	Mexique	Thailand (TECI)	Nouvelle-Zélande	Philippines (PICCS)	Taiwan	TSCA : États-Unis
L'hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	244-492-7	Y	Y	Y	(1)-17 (ENCS); ISHL	KE-00980	Y	55-1-02594	Y	Y	Y	A
Oxyde de zinc et de molybdène	22914-58-5 61583-60-6	245-322-4	N	Y: DSL-22914-58-5 NDSL: 61583-60-6	Y	(1)-781 (ENCS)(ISHL)	KE-11910	Y: (MO-generics)	Y	Y	Y	Y	A

Légende

L'hydroxyde d'aluminium

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 620

Date d'émission : 25/01/2024
Date d'impression : 26/01/2024

Numéro de révision: 1.3.4
Page 12 de 13

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119529246-39
Pré-enregistrement KKDIK turc 05-0000193352-73-0000
Oxyde de zinc et de molybdène
Numéro d'enregistrement REACH 01-2120800481-68-0000

Allemagne

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme Éviter le rejet dans l'environnement

L'hydroxyde d'aluminium

Classification allemande WGK 5220 WGK: nwg (AwSV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

SECTION 16 : Autres informations

Motif de la révision La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 & Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Date d'émission : 25/01/2024
Date d'impression : 26/01/2024
Numéro de révision: 1.3.4

Préparée par Huber Engineered Materials Global Regulatory Affairs
email: regulatory.affairs@huber.com.

Règlement CLP (CE 1272/2008) Ce mélange est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage

Symboles/pictogrammes



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H373 – Peut causer des dommages aux organes (reins) en cas d'exposition prolongée ou répétée. H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 620

Date d'émission : 25/01/2024
Date d'impression : 26/01/2024

Numéro de révision: 1.3.4
Page 13 de 13

Conseil en matière de formation Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Abréviations et acronymes

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)
International Uniform Chemical Information Database (IUCSID)
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), statut et classification
OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)
TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée en temps)
Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008)
EPI - Équipement de protection individuelle
NIOSH - Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis
CERCLA (Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis)
Quantité à déclarer (RQ), (RQ/% dans le mélange)
STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition, États-Unis)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
Demande biochimique en oxygène (DBO)
Demande chimique en oxygène (DCO)
OACI (aérien)
(IMDG) Code maritime international de transport des matières dangereuses
ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)
RID (Accord relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)
Association internationale du transport aérien (IATA)
Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)
DOT (Department of Transportation, États-Unis)
TMD (Transport des marchandises dangereuses), Canada
Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Appareil respiratoire autonome en pression positive
Système général harmonisé (SGH)
TSCA (Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité